

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE MUNICIPAL PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Maire de la commune de QUINSAC,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;

Vu le décret n°562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, et notamment l'article 11,

Vu la délibération n°14/2026 du 23 avril 2026 par laquelle le Conseil municipal a fixé le nombre des membres du Conseil d'administration (C.A.),

Vu la publicité dans le cadre du renouvellement du C.A. du CCAS à l'attention des associations concernées par l'article L123-6 du CASF, Monsieur le président a constaté une carence et l'impossibilité de désigner :

- un représentant d'une association de personnes handicapées du département
- un représentant d'une association dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions

Il est proposé de nommer des personnes qualifiées, c'est-à-dire qui participent à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ;

Considérant que :

- M. Jean-Marie BARGUILLET est médecin à la retraite au sein de la commune,
- Mme Marie-José PAILLOUX est anciennement élue au CCAS de la commune,
- Mme Marie-Pierre FAUGÈRE est engagée depuis de nombreuses années dans des associations contre l'isolement,
- Mme Sonia FEYTIS est agent à la retraite de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde,

ARRETE

ARTICLE 1 : De ce fait, sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de QUINSAC pour la durée du mandat du Conseil Municipal à compter de ce jour :

1. M. Jean-François TRON – 19 place Aristide Briand – 33360 Quinsac représentant l'association de personnes âgées et de personnes retraités « Amicale Rosa Bonheur »
2. Mme Michelle TURMO – 304 chemin de Mauran - 33360 Quinsac représentant l'Union Départementale des Associations Familiales
3. M. Jean-Marie BARGUILLET– 19 chemin de Blanche Nègre – 33360 Quinsac
4. Mme Marie-Pierre FAUGERE - 26 chemin de Murielle et Alain – 33360 Quinsac
5. Mme Marie-José PAILLOUX – 39 chemin du Bécut – 33360 Quinsac
6. Mme Sonia FEYTIS – 38 chemin du Follet – 33360 QUINSAC

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune, notifié aux intéressés et transmis au représentant de l'État au titre du contrôle de légalité.

A Quinsac le 24/04/2026



Le Maire,


Lionel FAYE